

Bruxelles, le 6.5.2026
COM(2026) 539 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ
DES RÉGIONS**

**Briser le cercle vicieux de la pauvreté des enfants — Renforcer la garantie européenne
pour l'enfance**

{SWD(2026) 772 final}

La pauvreté des enfants dans l'UE reste élevée. Les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de 2030 visant à réduire d'au moins 5 millions le nombre d'enfants exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale sont au point mort. Près d'un enfant sur quatre est exposé à de tels risques¹. Dans le même temps, la hausse du coût de la vie continue d'exercer une pression sur les budgets des familles. La pauvreté des enfants n'est pas seulement une question de revenu disponible; il s'agit également de déterminer si les besoins fondamentaux des enfants, tels que l'alimentation ou le logement, sont satisfaits et s'ils ont accès aux services essentiels à leur bien-être et à leur développement (éducation, soins de santé, activités périscolaires).

Les conséquences d'une enfance passée dans la pauvreté sont graves et durables: cela double quasiment le risque² de pauvreté à l'âge adulte. Les enfants en situation de pauvreté peuvent être confrontés à des obstacles tels qu'un accès limité à une alimentation adéquate³, à des soins de santé ou à un logement adéquat, ainsi qu'à une exposition accrue à la violence et aux risques en ligne. Ces désavantages portent atteinte aux droits des enfants, à leur bien-être général, à leur niveau d'instruction et à leur participation à la société, et compromettent leurs perspectives d'avenir et d'emploi. La pauvreté des enfants revêt également une dimension territoriale: les disparités régionales et territoriales persistent et montrent que les moyennes nationales masquent d'importantes différences.

Des mesures audacieuses et des investissements solides sont nécessaires dans les plus brefs délais. L'inaction a un coût élevé: on estime que les désavantages connus dans l'enfance et leurs effets tout au long de la vie coûtent à l'Europe 3,4 % du PIB chaque année⁴. En revanche, les investissements consentis en faveur des enfants dès leur plus jeune âge génèrent un taux élevé de rendements positifs⁵ pour les enfants et leur développement futur, ainsi que pour notre économie, notre cohésion sociale et notre démocratie. Compte tenu des contraintes budgétaires strictes, il est donc essentiel d'évaluer et, le cas échéant, de rééquilibrer la répartition des dépenses sociales et publiques entre les groupes d'âge afin de réduire la pauvreté des enfants et de promouvoir l'équité intergénérationnelle.

L'Union européenne (UE) et les États membres mettent en œuvre des politiques de lutte contre la pauvreté des enfants, également soutenues par des fonds de l'UE. La **garantie européenne pour l'enfance**⁶ est un outil stratégique fondamental. La garantie a amélioré l'accès aux services pour les enfants exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Depuis son adoption, la garantie a permis de réaliser des **progrès considérables**: la participation des enfants en situation de pauvreté à l'éducation et à l'accueil de la petite enfance (EAPE) a augmenté de 2 points de pourcentage; au moins sept États membres ont étendu leurs programmes de repas scolaires; et 850 000 enfants supplémentaires, dont 80 % sont exposés au risque de pauvreté, ont eu accès à des activités périscolaires. Ces progrès doivent

¹ [En 2025, 19,3 millions d'enfants étaient exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, soit 24,3 % des enfants. Depuis 2019, le nombre d'enfants exposés à ce risque est resté globalement stable. Le plan d'action sur le socle européen des droits sociaux](#) a fixé l'objectif de réduire d'au moins 15 millions le nombre de personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale.

² [«Intergenerational transmission of disadvantages — statistics».](#)

³ Par exemple, les banques alimentaires dans l'ensemble de l'UE, autrefois considérées comme des services d'urgence, connaissent une demande sans précédent et deviennent des sources régulières de soutien pour un nombre croissant de familles qui travaillent. Elles font état d'une augmentation du nombre de nouveaux utilisateurs, y compris de personnes n'ayant jamais eu besoin d'aide auparavant et de jeunes adultes.

⁴ [«The economic costs of childhood socio-economic disadvantage in European OECD countries» | OCDE.](#)

⁵ Document de travail des services de la Commission accompagnant la présente communication [SWD(2026) 772] (en anglais uniquement).

⁶ L'objectif de la [garantie européenne pour l'enfance](#) est de prévenir et de combattre l'exclusion sociale en garantissant l'accès effectif des enfants dans le besoin à un ensemble de services essentiels: des structures gratuites d'éducation et d'accueil de la petite enfance; une scolarisation gratuite (y compris l'accès à des activités périscolaires et à au moins un repas sain chaque jour d'école); des soins de santé gratuits; une alimentation saine; un logement adéquat.

être renforcés par la suppression des obstacles en matière d'accès qui subsistent dans chacun de ces domaines.

Toutefois, elle ne peut à elle seule permettre de sortir de la pauvreté. De nombreuses lacunes persistent dans la mise en œuvre, en particulier en ce qui concerne l'**information** destinée aux plus vulnérables et l'**intégration des services (individuels) dans des systèmes d'aide cohérents et uniformes plus larges** qui s'attaquent aux causes profondes de la pauvreté des enfants et sont en mesure de sortir ces enfants de leur situation de vulnérabilité. L'insuffisance des fonds disponibles et investis dans la garantie limite également l'incidence positive de ces mesures.

La présente communication examine les causes spécifiques de la pauvreté des enfants et les réponses stratégiques adoptées: ce qui a fonctionné et ce qui n'a pas fonctionné dans le cadre politique actuel, comment la garantie européenne pour l'enfance peut être renforcée et quelles autres mesures stratégiques peuvent être prises à l'échelle de l'UE pour sortir du cercle vicieux de la pauvreté des enfants qui persiste aujourd'hui. Pour y parvenir, la communication s'appuie sur trois piliers:

Le premier pilier est axé sur le soutien apporté aux **ménages dans lesquels vivent les enfants dans le besoin**. Pour garantir l'accès des ménages à des ressources adéquates, il convient avant tout de supprimer les obstacles qui empêchent les **membres adultes des ménages** d'accéder à des emplois et à des services de qualité, ainsi que de garantir des filets de sécurité sociale solides qui les préservent de la précarité lorsque les revenus sont insuffisants.

Le deuxième pilier porte sur la garantie européenne pour l'enfance. Il s'agit de l'outil central mis en œuvre dans l'ensemble de l'UE pour fournir aux enfants dans le besoin un accès aux services. L'accès aux services essentiels permet aux **enfants dans le besoin** de prendre un bon départ dans la vie, ce qui réduit le risque de pauvreté à l'âge adulte. La garantie européenne pour l'enfance a permis de réaliser des progrès dans la prévention de la pauvreté des enfants et la lutte contre celle-ci, mais des efforts supplémentaires et plus efficaces sont encore nécessaires. Sa **mise en œuvre** doit être renforcée. Son champ d'application doit tenir compte des défis émergents, liés par exemple aux pressions sur la santé mentale auxquelles sont confrontés les enfants et aux menaces en ligne et hors ligne pesant sur leur sécurité et leur bien-être. Une **sensibilisation accrue des enfants dans le besoin**, accompagnée d'un mentorat, est nécessaire pour veiller à ce qu'aucun enfant ne tombe dans les fissures de systèmes fragmentés. En outre, la **continuité du soutien de l'enfance au début de l'âge adulte** est essentielle pour ouvrir la voie à une transition sûre vers la vie adulte.

Le troisième pilier de la présente communication porte sur la gouvernance, le suivi et le financement, qui sont essentiels pour accroître l'incidence des actions de lutte contre la pauvreté des enfants dans l'ensemble de l'UE. La mise en œuvre doit être intensifiée de manière décisive. L'UE et les États membres doivent mobiliser tous les fonds disponibles pour faire en sorte que les pressions sur le coût de la vie n'entraînent pas davantage de familles avec enfants dans la pauvreté et que les personnes actuellement dans le besoin bénéficient d'une aide d'urgence. Ces investissements doivent s'inscrire dans une perspective à long terme; les projets ponctuels et cloisonnés n'auront pas d'incidences durables. Cela nécessite une **gouvernance plus forte à tous les niveaux** et un **suivi solide** afin de permettre aux pouvoirs politiques de réagir en temps utile au bon endroit et au bon moment.

Le document de travail des services de la Commission accompagnant la présente communication fournit une analyse de la mise en œuvre de la garantie européenne pour l'enfance jusqu'à présent⁷.

1. PREVENIR ET REDUIRE LA PAUVRETE DES FAMILLES

Des mesures immédiates sont nécessaires pour aider les ménages vulnérables à répondre aux

⁷ Document de travail des services de la Commission accompagnant la présente communication [SWD(2026) 772] (en anglais uniquement).

besoins de leurs enfants. Les grands défis en matière d'accessibilité financière, tels que les coûts du logement, sont abordés dans la stratégie européenne de lutte contre la pauvreté⁸ et dans la proposition de recommandation du Conseil sur la lutte contre l'exclusion en matière de logement⁹. Le présent chapitre examine les mesures complémentaires.

Soutenir l'accès des parents à l'emploi

Un emploi de qualité est le moyen le plus efficace de sortir de la pauvreté. Des emplois stables et bien rémunérés réduisent considérablement les risques de pauvreté et de précarité: si les taux d'emploi devaient atteindre les objectifs nationaux¹⁰ fixés par les États membres, environ 1,7 million d'enfants pourraient sortir de la pauvreté¹¹. Pourtant, pour de nombreux parents à faibles revenus, en particulier les mères, l'accès à l'emploi est entravé par des obstacles liés aux responsabilités familiales, qui limitent leur capacité à accepter un emploi, à travailler suffisamment d'heures ou à progresser dans leur carrière. Si la directive de l'UE concernant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée¹² a pris des mesures importantes pour aider les parents à trouver un équilibre entre les responsabilités familiales et professionnelles, des lacunes importantes subsistent.

L'un des obstacles à l'activation et à l'augmentation de l'emploi des parents est l'absence d'accès ou l'accès insuffisant à l'éducation et à l'accueil de la petite enfance (EAPE). Aujourd'hui, 75 % des mères ayant de jeunes enfants continuent de citer les obligations familiales et liées à la garde des enfants comme la principale raison pour laquelle elles ne sont pas en mesure de participer au marché du travail¹³. Une participation accrue à l'EAPE peut entraîner une augmentation du taux d'emploi des parents allant jusqu'à 10 points de pourcentage¹⁴. Il est prouvé qu'à plus long terme, les enfants exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale qui fréquentent des structures d'EAPE obtiennent de meilleurs résultats scolaires, sont en meilleure santé et ont de meilleures perspectives d'emploi. L'UE encourage déjà le développement de l'EAPE, et des objectifs connexes ont été fixés¹⁵.

L'un des principaux obstacles restants à une participation accrue des parents à l'emploi est la «rupture de garde d'enfants». Pour être efficace, l'EAPE doit être accessible, abordable et de qualité suffisante. En ce qui concerne l'accessibilité, non seulement des places doivent être disponibles, mais d'autres facteurs jouent également un rôle, notamment l'âge minimum auquel les enfants peuvent être inscrits dans des structures d'EAPE. La rupture de garde d'enfants désigne la période comprise entre la fin du congé parental et le moment où les enfants peuvent effectivement accéder à l'EAPE ou à la scolarité obligatoire. Dans certains États membres, cette rupture peut durer plusieurs années, ce qui

⁸ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions sur la stratégie européenne de lutte contre la pauvreté [COM(2026) 538 final] (en anglais uniquement).

⁹ Proposition de recommandation du Conseil sur la lutte contre l'exclusion en matière de logement [COM(2026) 540 final] (en anglais uniquement).

¹⁰ [Objectifs nationaux de l'UE pour 2030](#).

¹¹ [Répertoire des publications du JRC — «Reducing AROPE in the EU: combining minimum income, minimum wages, and employment expansion»](#).

¹² [Directive \(UE\) 2019/1158 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des parents et des aidants](#).

¹³ [«Employment and social developments in Europe 2025» — Office des publications de l'Union européenne](#).

¹⁴ [Répertoire des publications du JRC — «The impact of alternative childcare policies on mothers' employment for selected EU countries»](#).

¹⁵ L'objectif fixé dans l'espace européen de l'éducation vise à ce qu'au moins 96 % des enfants ayant entre trois ans et l'âge de la scolarité obligatoire participent à l'EAPE d'ici à 2030. Dans sa recommandation de 2022 sur les objectifs révisés de Barcelone pour 2030, le Conseil a ajouté qu'au moins 45 % des enfants de moins de trois ans devraient fréquenter des structures d'EAPE d'ici à 2030 (avec des dérogations pour les États membres dont le taux de participation est particulièrement faible) et qu'il ne devrait pas y avoir d'écart de participation à l'EAPE entre les enfants exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale et l'ensemble de la population infantile.

prive les familles de structures d'accueil fiables et limite la capacité des parents à accepter ou à conserver un emploi. Seul un nombre limité d'États membres¹⁶ garantit une couverture sans discontinuité. Il convient donc de s'attacher en priorité à prévenir cette rupture, en accordant une attention particulière à la participation des enfants vulnérables, et à lutter contre les disparités territoriales.

À cet égard, comme annoncé dans la stratégie européenne de lutte contre la pauvreté et conformément à l'article 154, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, la Commission lancera la première phase de la consultation des partenaires sociaux européens afin de recueillir leur avis sur **l'orientation possible de l'action de l'UE visant à soutenir l'activation des personnes exclues du marché du travail, y compris par l'accès à des services de garde d'enfants.**

Le soutien à l'emploi des parents va toutefois au-delà de l'EAPE. Les États membres devraient également mettre en œuvre des mesures visant à offrir des formules de travail flexibles et favorables à la famille (par exemple, le travail à distance, les horaires prévisibles) et veiller à ce que le travail soit financièrement attrayant, en éliminant les facteurs qui dissuadent particulièrement les parents d'entrer, de rester ou d'évoluer sur le marché du travail, notamment les facteurs liés à la conception des régimes de fiscalité et de prestations et aux interactions entre ces derniers.

Des filets de sécurité solides pour les ménages avec enfants exposés au risque de pauvreté

Il est essentiel de combiner l'aide à l'emploi et des filets de sécurité solides pour sortir les ménages avec enfants de la pauvreté et les préserver de la précarité. Une aide au revenu et un soutien en nature jouent un rôle essentiel pour faire en sorte que les familles puissent subvenir à leurs besoins fondamentaux lorsque leurs revenus sont insuffisants ou instables. Parmi ces aides, les prestations en espèces jouent un rôle essentiel (telles que les allocations familiales, les crédits d'impôt pour enfant à charge ou les compléments de revenus pour les ménages avec enfants). Ces prestations doivent être utilisées au profit des enfants, et devraient conduire à une amélioration de leur bien-être et favoriser l'intégration des parents sur le marché du travail. Tous les États membres prévoient une forme ou une autre de prestations familiales. Ces transferts réduisent la pauvreté des enfants de 10,6 points de pourcentage en moyenne dans l'UE, ce qui contribue également à couvrir les coûts essentiels et à atténuer l'incidence des chocs économiques. Une mise en œuvre efficace et un suivi étroit par les États membres, également pour éviter la fraude et détecter les utilisations abusives potentielles des allocations familiales à des fins autres que leurs objectifs, sont essentiels pour garantir l'effet positif le plus fort.

L'incidence de ces prestations sur la réduction de la pauvreté varie considérablement d'un État membre à l'autre, allant de 4 à 16 points de pourcentage. Cela reflète les différences dans la manière dont les prestations sont ciblées, leur adéquation et leur conception globale. Dans 10 États membres, les familles avec enfants les plus pauvres reçoivent moins en termes absolus que les ménages aisés, souvent en raison de structures de prestations régressives ou d'un non-recours, qui peut atteindre jusqu'à 30 %¹⁷. Parmi les bonnes pratiques figurent une conception plus intégrée des prestations, l'octroi automatique des prestations pour réduire les obstacles administratifs, ainsi que des bons spécifiques pour certains biens et services, afin d'éviter les abus et de garantir que les prestations répondent directement aux besoins des enfants. Afin de renforcer leur incidence, la Commission soutiendra activement les États membres dans la réforme de leurs systèmes d'allocations familiales.

La Commission adoptera une **recommandation de la Commission relative à des orientations visant à renforcer l'efficacité des systèmes de prestations liées aux enfants dans la lutte contre la**

¹⁶ Le Danemark, l'Estonie, la Finlande, l'Allemagne, la Slovaquie et la Suède, selon la Commission européenne: Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture, Motiejūnaitė-Schulmeister, A., De Coster, I. et Noorani, S., «Key data on early childhood education and care in Europe 2025», rapport Eurydice, Birch, P. (éditeur), Office des publications de l'Union européenne, 2025.

¹⁷ Document de travail des services de la Commission accompagnant la présente communication [SWD(2026) 772] (en anglais uniquement).

pauvreté des enfants, en mettant particulièrement l'accent sur leur adéquation, leur couverture, leur utilisation et leur acceptation. Les moyens de veiller à ce que les prestations soient utilisées efficacement pour répondre aux besoins des enfants auxquels elles sont destinées seront également examinés afin de maximiser leur incidence sur le bien-être de ces derniers.

Des filets de sécurité solides vont au-delà de l'aide au revenu. Une prévention efficace de la pauvreté nécessite également une assistance familiale plus large, y compris des conseils en matière d'endettement, un soutien entre pairs et des services de conseil financier. Pour garantir une incidence plus forte, les États membres devraient fournir des services complémentaires essentiels, tels qu'un soutien aux parents, comprenant des ressources, des orientations et une assistance visant à aider les parents à favoriser le bien-être et le développement de leurs enfants.

2. RENFORCER L'INCIDENCE DE LA GARANTIE EUROPEENNE POUR L'ENFANCE

La garantie européenne pour l'enfance couvre les services essentiels dont tout enfant a besoin pour pouvoir grandir, quelle que soit la vulnérabilité de son foyer, y compris le logement, l'alimentation, l'éducation et les soins. Toutefois, compte tenu de l'apparition de nouveaux défis, la garantie, à elle seule et dans sa forme actuelle, ne peut pas **s'attaquer à tous les facteurs de pauvreté et à leurs implications.** Premièrement, la portée et la mise en œuvre des services et mesures inclus dans la garantie européenne pour l'enfance diffèrent considérablement, certains étant plus faciles à mettre en œuvre que d'autres. Par exemple, garantir l'accès à des repas scolaires sains et nutritifs est une mesure relativement simple, qui repose souvent sur un cadre de mise en œuvre fondé sur l'achat de denrées alimentaires pour les écoles. En revanche, garantir l'accès à l'éducation et à l'accueil de la petite enfance, en particulier dès le plus jeune âge, nécessite pour certains États membres des réformes nettement plus complexes et des investissements plus importants.

Deuxièmement, il est peu probable que des interventions ponctuelles entraînent à elles seules un changement permanent de la situation des enfants dans le besoin, sans mesures stratégiques connectées et bien coordonnées, et sans garantir une mise en œuvre durable à temps. Un **cadre stratégique plus solide et plus intégré**, permettant de suivre l'évolution de chaque enfant dans le besoin bénéficiant de la garantie, est essentiel pour améliorer les résultats et l'incidence. Troisièmement, depuis l'adoption de la garantie en 2021, de nouveaux défis sont apparus pour les enfants, tels que des pressions sur la santé mentale ou un risque plus élevé d'abus et d'exposition à la violence en ligne et hors ligne, ce qui souligne la nécessité d'un cadre renforcé à l'échelle de l'UE pour répondre à ces préoccupations.

Enfin, il est nécessaire d'établir un lien entre la garantie européenne pour l'enfance et les politiques plus larges pour faire en sorte que les adolescents et les jeunes adultes, dans la mesure du possible, réussissent leur transition vers le marché du travail. L'objectif est de leur donner les moyens de trouver un emploi stable et de se construire une vie autonome et digne. Il est essentiel de gérer efficacement cette transition pour interrompre la transmission intergénérationnelle de la pauvreté. Ces défis nécessitent des actions allant au-delà du champ d'application de la garantie européenne pour l'enfance, en étroite coordination avec celle-ci, afin de garantir une protection et un soutien centrés sur l'enfant, dans le respect des droits des enfants.

Élargir l'accès aux services

La garantie européenne pour l'enfance a été un catalyseur de changement, mobilisé par les États membres pour améliorer l'accès des enfants dans le besoin aux services et biens essentiels.

En ce qui concerne l'EAPE, les enfants en situation de pauvreté sont toujours confrontés à un écart d'inscription de 15 points de pourcentage par rapport à leurs pairs. Pour combler cet écart, les États membres doivent investir dans les capacités et les qualifications de la main-d'œuvre dans le domaine de l'EAPE et atteindre les familles marginalisées. La Commission soutiendra ces efforts au moyen d'un

appel à solutions innovantes dans le domaine de l'EAPE lancé dans le cadre d'Horizon Europe¹⁸ et présentera les lignes directrices relatives au programme d'études et au développement pédagogique dans le domaine de l'EAPE.

Si l'expansion des repas scolaires a amélioré la sécurité alimentaire, plus de 1 million d'enfants dans l'UE n'ont toujours pas accès quotidiennement à des fruits et légumes frais. La Commission encouragera la fourniture de repas scolaires aux enfants dans le besoin, en collaboration avec la «School Meal Coalition» (coalition pour les repas scolaires)¹⁹, par l'apprentissage mutuel et l'assistance technique. Elle mobilisera également le **programme de l'UE en faveur de la consommation de fruits, de légumes et de lait à l'école** et le **Fonds social européen plus (FSE+)** pour étendre le soutien à une alimentation de qualité, au titre du nouveau cadre financier pluriannuel.

Outre l'accès aux repas, un développement sain suppose également l'accès à des activités périscolaires. Pas moins de 22,7 % des enfants en situation de pauvreté restent exclus des activités périscolaires régulières (contre seulement 2,9 % de leurs pairs favorisés), souvent en raison du coût, d'obstacles au transport ou de stéréotypes culturels. La résolution de ce problème nécessite des investissements et des partenariats ciblés, que la Commission entend soutenir au moyen d'un **appel spécifique au titre du FSE+** pour des projets utilisant la culture et le sport comme outils d'inclusion sociale. La **mise à jour de la recommandation du Conseil sur l'activité physique bienfaisante pour la santé** peut également aborder le rôle de l'activité physique dans les politiques d'inclusion sociale.

Si les services individuels couverts par la garantie continuent de se développer, **une réponse plus intégrée est nécessaire pour lever les obstacles qui entravent l'égalité des chances pour les enfants, en particulier dans le domaine de l'éducation.** Selon les chiffres de la dernière enquête PISA, 28,8 % des enfants défavorisés²⁰ obtiennent de mauvais résultats en lecture, en mathématiques et en sciences, contre seulement 4,7 % de leurs pairs plus favorisés, un écart qui s'est creusé depuis la pandémie de COVID-19. L'amélioration de l'accès à l'EAPE, aux repas scolaires et aux activités périscolaires a une incidence positive avérée sur le développement cognitif, l'investissement scolaire et les performances scolaires. Toutefois, pour combler l'écart entre les performances, une réponse plus large s'impose, qui va au-delà de la fourniture de services. Les États membres devraient donc mettre en place un soutien éducatif complet à l'intention des enfants dans le besoin, y compris une aide aux devoirs, un tutorat ciblé et des programmes d'apprentissage individualisés, afin de veiller à ce que les enfants en situation de pauvreté reçoivent une aide réellement adaptée aux besoins et à la situation de chacun.

Il est tout aussi urgent d'apporter une réponse intégrée aux pressions sur la santé mentale, qui touchent de manière disproportionnée les enfants en situation de pauvreté. Depuis 2021, la proportion d'enfants en situation de pauvreté déclarant être en «très bonne santé» a diminué de 5 points de pourcentage, la santé mentale se détériorant le plus rapidement parmi les plus vulnérables. Les symptômes de dépression et de solitude augmentent. Alors qu'une enquête à l'échelle de l'UE permettra de mettre en lumière les incidences des médias sociaux et du temps d'écran excessif sur ces tendances, pour y remédier, il est déjà nécessaire d'agir sur plusieurs fronts: les soins préventifs, l'intervention précoce et la collaboration intersectorielle. Les États membres devraient également remédier aux pénuries de personnel spécialisé dans la santé mentale et aux frais à la charge des familles dans le besoin, et renforcer la sensibilisation grâce à une coopération plus étroite entre les écoles, les travailleurs sociaux et les prestataires de soins de santé. Pour encourager ces efforts, la Commission soutient l'Unicef dans la mise à l'essai d'une **boîte à outils pour la promotion de la santé et du bien-être mental des enfants et des adolescents**, en mettant particulièrement l'accent sur l'accès des enfants les plus vulnérables. La Commission aidera les États membres et les autorités locales à mettre en œuvre la boîte à outils au moyen d'un apprentissage mutuel et d'ateliers spécifiques.

¹⁸ [Appel Horizon «Tackling child poverty and ensuring disadvantaged children's access to Early Childhood Education and Care».](#)

¹⁹ <https://schoolmealscoalition.org/>.

²⁰ [Cadre de suivi de la garantie européenne pour l'enfance](#) (en anglais uniquement).

Renforcer la mise en œuvre afin de garantir un soutien bien ciblé et efficace jusqu'au début de l'âge adulte

Pour que la garantie européenne pour l'enfance se traduise par un changement durable, **sa mise en œuvre doit passer d'une prestation de services fragmentée à un système cohérent et centré sur l'enfant, qui offre un soutien sur mesure à chaque enfant dans le besoin, de la petite enfance au passage critique à l'âge adulte.** Pour ce faire, trois grandes transformations sont nécessaires: premièrement, un soutien et un mentorat individualisés pour surmonter les obstacles uniques auxquels chaque enfant est confronté; deuxièmement, de nouvelles solutions numériques pour surmonter les cloisonnements bureaucratiques et faire en sorte que les enfants puissent facilement bénéficier d'un soutien; et troisièmement, des parcours prolongés jusqu'au début de l'âge adulte, afin d'éviter que le manque de continuité entre les systèmes d'aide aux enfants et aux jeunes ne se transforme en désavantage pour les jeunes en situation de vulnérabilité.

Les enfants dans le besoin nécessitent un soutien intégré et individualisé. Les contributions des enfants consultés dans le cadre de la plateforme européenne de participation des enfants²¹ ont mis en évidence les éléments qui font la différence: pouvoir compter sur un adulte de confiance (un parent, un enseignant, un travailleur social ou un responsable communautaire) capable de fournir une stabilité, un soutien émotionnel, des paroles d'encouragement et des conseils pratiques, et de détecter les signes de détresse. Cela est particulièrement crucial lorsqu'une telle stabilité fait défaut au sein du foyer. Pour faire en sorte que chaque enfant dans le besoin puisse sortir de la pauvreté, il convient d'étendre les programmes de mentorat et les interventions de conseil afin de guider les enfants dans le besoin à des moments difficiles de leur vie.

La Commission soutiendra l'extension des programmes de mentorat pour les enfants vulnérables grâce à des liens plus étroits entre les écoles, les travailleurs sociaux et les acteurs de la communauté locale. Cela fera également partie intégrante du prochain **programme pour les enseignants**. En outre, la Commission collaborera avec le Comité européen des régions, au moyen d'un plan d'action conjoint, afin de permettre, entre autres, aux autorités locales de veiller à ce que chaque enfant dans le besoin reçoive ces conseils sur mesure.

Il convient d'accorder une attention particulière aux enfants confrontés à des formes croisées de désavantages. Pour les **enfants handicapés**, cela est conforme à la communication sur le renforcement de la stratégie en faveur des droits des personnes handicapées jusqu'en 2030. Toutes les catégories d'enfants dans le besoin seront prises en considération, y compris ceux placés dans des structures d'accueil alternatives. En ce qui concerne les **enfants roms**, pour lesquels la pauvreté, la discrimination et la ségrégation limitent trop souvent l'accès effectif aux services, la Commission élaborera, en collaboration avec les parties prenantes, des **orientations axées sur des mesures intégrées associant sensibilisation, médiation, éducation inclusive, soutien familial et interventions de proximité**. Plus de 700 000 enfants sont placés dans des structures d'accueil alternatives dans l'UE, et près de 40 % de ces enfants, notamment ceux qui sont handicapés, vivent toujours dans des institutions résidentielles. **Pour les jeunes qui quittent une structure d'accueil alternative, les enfants sans domicile fixe et les familles avec enfants en situation de logement précaire**, la proposition de **recommandation du Conseil sur la lutte contre l'exclusion en matière de logement** favorisera la mise en place de mesures préventives et intégrées, y compris au cours du passage à l'âge adulte.

Les enfants dans le besoin et leurs parents ont trop souvent du mal à s'y retrouver dans les systèmes conçus pour les aider. Cela reflète la fragmentation des systèmes de mise en œuvre, les responsabilités étant réparties entre différentes autorités, différents niveaux de gouvernement et différents prestataires de services, opérant au moyen de procédures et de points d'accès distincts. Dans la pratique, les familles doivent souvent naviguer dans plusieurs systèmes pour comprendre leurs droits,

²¹ [«Children's Voices on Poverty and Social Inclusion»](#).

trouver l'autorité compétente et activer l'accès à l'aide²².

La transformation numérique des services publics crée de nouvelles possibilités de relever ces défis. Le cadre européen relatif à une identité numérique offre des outils sûrs,interopérables et respectueux de la vie privée **pour faciliter une mise en œuvre plus efficace et plus percutante des politiques.** Ces outils peuvent permettre de vérifier et de partager les informations pertinentes, tout en veillant à ce que d'autres solutions non numériques accessibles restent disponibles si nécessaire. La numérisation devrait être conçue autour des besoins des enfants et des familles, avec des garanties appropriées pour les droits des enfants, la protection des données à caractère personnel, la non-discrimination, l'accessibilité et la prévention de la stigmatisation et de l'exclusion numérique. Certains États membres ont déjà pris des mesures pour mettre en place des solutions innovantes en la matière.

La Commission présentera un programme pilote visant à tester et à élaborer un nouveau cadre numérique pour une **carte de garantie européenne pour l'enfance**. La carte aura pour objectif de faciliter l'accès aux services et d'apporter un soutien cohérent aux enfants dans le besoin, tout en maintenant les garanties rigoureuses de l'UE en matière de droits des enfants, de protection des données à caractère personnel, de non-discrimination et de normes d'accessibilité. Le projet pilote s'appuiera sur le portefeuille européen d'identité numérique, en tant que première étape vers un outil pratique visant à améliorer la mise en œuvre et la coordination entre les différents droits pertinents, à faciliter l'accès et l'utilisation des services de soutien par les enfants dans le besoin, à accroître la visibilité et à améliorer la transparence et le suivi par les autorités compétentes. Le projet pilote marque une étape importante dans le renforcement de l'environnement numérique européen propice à l'innovation et à la simplification, dans le but d'aider les autorités compétentes, les prestataires de services et les professionnels du soutien local à concevoir et à tester ce type de solutions numériques, en veillant à ce que le soutien parvienne aux enfants dans le besoin en temps utile et de manière accessible, inclusive et non stigmatisante. Dans le cadre du projet pilote, les États membres qui testeront²³ la conception de ces systèmes bénéficieront d'un soutien renforcé au moyen d'une assistance technique.

Un soutien complet et individualisé, le cas échéant, ne peut s'arrêter à la fin de l'enfance. Les enfants qui grandissent dans la pauvreté sont souvent exposés à des risques élevés lorsqu'ils atteignent l'âge adulte: décrochage scolaire, risque de devenir des NEET (jeunes ne travaillant pas, ne suivant pas d'études ou de formation) et risque de tomber dans les fissures d'un système éducatif, d'un marché du travail et de services sociaux fragmentés. Ces risques sont renforcés par les évolutions structurelles du marché du travail et l'incertitude économique croissante, qui rendent essentiel de combler le fossé entre les systèmes d'aide aux enfants et aux jeunes. Ces dernières années, les jeunes vulnérables ont également été de plus en plus ciblés par la criminalité organisée et le terrorisme. En 2024, près d'un tiers des personnes soupçonnées de terrorisme dans l'UE avaient moins de 20 ans²⁴.

Il est important de veiller à ce que chaque enfant dans le besoin reçoive les mesures d'accompagnement nécessaires pour devenir un adulte autonome, capable de subvenir à ses besoins et de mener une vie décente. Cela nécessite une identification plus précoce des personnes à risque, une coordination plus étroite entre les services et des mécanismes d'orientation fluides entre les services d'éducation, de l'emploi et de protection sociale. À l'échelle de l'UE, des programmes tels qu'Erasmus+ contribuent à soutenir les jeunes vulnérables en facilitant l'accès à des expériences d'apprentissage inclusives. La garantie pour la jeunesse apporte un soutien aux NEET qui accèdent à un enseignement complémentaire ou au marché du travail.

²² Selon certaines estimations, pas moins d'un tiers des familles et des enfants (et plus encore dans d'autres cas) n'ont pas recours à un soutien essentiel tel que la garde d'enfants, l'aide à l'éducation, les services de soins de santé et l'aide au revenu auxquels ils ont droit. Document d'accompagnement SWD(2026) 772.

²³ Les États membres testeront la carte sur une base volontaire.

²⁴ [Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions intitulée «ProtectEU: un programme pour prévenir et combattre le terrorisme» \[COM\(2026\) 101 final\]](#).

Des synergies plus fortes seront établies entre la garantie européenne pour l'enfance et la garantie pour la jeunesse afin d'assurer une meilleure continuité du soutien aux enfants dans le besoin, de l'enfance au début de l'âge adulte, jusqu'à ce qu'ils soient autonomes. Alors que la garantie européenne pour l'enfance vise à garantir l'accès aux services essentiels pour les enfants dans le besoin jusqu'à l'âge de 18 ans, la garantie pour la jeunesse vise à aider les jeunes âgés de 15 à 29 ans, y compris les NEET, en leur proposant une offre de qualité en matière d'emploi, d'éducation, de stage ou d'apprentissage dans les quatre mois suivant la perte de leur emploi ou leur sortie du système éducatif. Toutefois, la portée de ces instruments reste inégale: des lacunes persistent en matière de couverture, en particulier pour les jeunes confrontés à de multiples désavantages, et la fragmentation administrative entre les services nationaux et entre les niveaux de gouvernance continue de limiter leur efficacité.

La Commission élaborera une **boîte à outils pour aider les États membres à renforcer les liens entre la garantie européenne pour l'enfance et la garantie pour la jeunesse**, en vue d'assurer un soutien personnalisé et continu, de l'enfance au début de l'âge adulte. Elle définira des moyens pratiques permettant aux États membres d'utiliser les fonds de l'UE, le mentorat, les actions de sensibilisation et d'autres mesures de soutien, et de mettre au point des parcours intégrés pour les enfants et les jeunes dans le besoin. Ces parcours devraient faciliter leur transition vers l'éducation, la formation ou l'emploi, tout en réduisant le risque de désengagement et de se retrouver dans une situation de NEET.

De plus, afin de mettre en évidence cette approche, la Commission aidera également les États membres à **remédier aux désavantages subis par les jeunes Roms lors de leur entrée sur le marché du travail dans le cadre d'un appel à projets spécifique au titre du FSE+**.

Protéger les enfants vulnérables contre les menaces accrues qui pèsent sur leur sécurité

La sécurité des enfants, tant en ligne que hors ligne, est de plus en plus menacée, ce qui touche de manière disproportionnée les enfants vulnérables. Si la lutte globale contre cette menace va au-delà du champ d'application de la seule recommandation du Conseil établissant une garantie européenne pour l'enfance, sa mise en œuvre doit être étroitement alignée sur les initiatives ambitieuses que la Commission propose pour protéger chaque enfant dans le besoin. Il est nécessaire de se préoccuper de ces menaces.

Le monde numérique joue un rôle de plus en plus central dans la vie des enfants. Il façonne leur apprentissage, leurs interactions et leurs perspectives d'avenir. Toutefois, les enfants issus de milieux défavorisés sont plus exposés à une fracture numérique²⁵: ils sont moins susceptibles de disposer des compétences, des ressources ou du soutien nécessaires pour naviguer en toute sécurité dans les environnements en ligne et bénéficier des possibilités offertes par ceux-ci. Ils sont également exposés de manière disproportionnée aux risques en ligne, y compris le cyberharcèlement, les contenus préjudiciables et les pratiques numériques manipulatrices, la radicalisation et les abus sexuels sur enfants.

La Commission a déjà réagi en mettant en place une boîte à outils complète pour la sécurité des enfants. Le **règlement sur les services numériques** et ses lignes directrices sur la protection des mineurs, qui exigent de toutes les plateformes accessibles aux mineurs qu'elles garantissent à ces derniers un niveau élevé de protection de la vie privée, de sûreté et de sécurité, sont au cœur de cette initiative. La mise en œuvre et l'application du règlement sur les services numériques offrent une occasion unique d'améliorer la sécurité des enfants sur les plateformes en ligne, notamment au moyen de mesures plus strictes visant à protéger les mineurs, de mesures d'évaluation et d'atténuation des risques et de mesures visant à respecter les obligations en matière de transparence et d'autres obligations. En outre, la Commission a présenté des propositions visant à renforcer le cadre pénal relatif aux abus sexuels sur enfants et à clarifier les responsabilités des fournisseurs de services en ligne.

Ce cadre est complété par le **plan d'action contre le cyberharcèlement**, qui met l'accent sur les enfants

²⁵ [«Comment va la vie des enfants à l'ère numérique ?» | OCDE.](#)

et les jeunes, y compris les enfants vulnérables. Si certains États membres ont commencé à déployer des programmes au titre de la garantie européenne pour l'enfance afin d'améliorer l'habileté numérique et l'accès aux outils numériques pour les enfants dans le besoin, ces efforts restent inégaux et ne permettent pas d'**apporter le changement systémique requis**. Pour apporter une réponse forte, la Commission présentera des propositions législatives ambitieuses.

Le futur règlement sur l'équité numérique contribuera à la protection en ligne des enfants, étant donné qu'il vise à lutter, du point de vue de la protection des consommateurs, contre les pratiques commerciales déloyales, y compris les interfaces truquées, le marketing déloyal des influenceurs et les caractéristiques de conception addictive qui encouragent le temps d'écran et les dépenses excessifs.

La prochaine révision de la directive «Services de médias audiovisuels» offrira également des protections renforcées aux jeunes utilisateurs lorsqu'ils accèdent à des contenus audiovisuels en ligne, parallèlement à la stratégie pour un internet mieux adapté aux enfants, qui vise à garantir aux enfants dans l'ensemble de l'UE un environnement numérique plus sûr, adapté à leur âge et axé sur leur autonomie. Sur la base de la recommandation du **groupe spécial sur la sécurité des enfants en ligne et les restrictions d'âge sur les médias sociaux en Europe**²⁶, des initiatives supplémentaires pourraient suivre pour faire en sorte que l'Europe reste à la pointe en ce qui concerne la protection et l'autonomisation des enfants en ligne.

La protection des enfants vulnérables doit également s'étendre au monde hors ligne, où la pauvreté et l'exclusion sociale les exposent à des risques plus élevés. La garantie européenne pour l'enfance et sa mise en œuvre renforcée jouent un rôle préventif essentiel en veillant à ce que les enfants dans le besoin puissent accéder à des services de soutien essentiels, tels que des mesures d'inclusion sociale, une assistance éducative et des activités périscolaires, réduisant ainsi leur vulnérabilité et leur exposition potentielle à la criminalité. Dans ce contexte, le futur **plan d'action sur la protection des enfants contre la criminalité** renforcera les approches préventives qui s'attaquent aux causes profondes de la vulnérabilité des enfants à la criminalité, à la fois en tant que victimes et en tant qu'auteurs, en ligne et hors ligne. En outre, une boîte à outils spécifique sera mise au point pour prévenir la radicalisation, en mettant l'accent sur la détection précoce, sur le renforcement des facteurs de protection et sur la résilience grâce à l'éducation et à l'intégration sociale²⁷.

3. RENFORCER LE FINANCEMENT ET LA GOUVERNANCE

Pour briser le cercle vicieux de la pauvreté des enfants, des choix stratégiques plus audacieux et une action coordonnée à tous les niveaux sont nécessaires. Des efforts conjoints sont nécessaires à l'échelle européenne, nationale, régionale et locale pour concevoir des politiques efficaces, investir efficacement les ressources financières et renforcer la participation des parties prenantes concernées, y compris les acteurs privés et les enfants eux-mêmes.

Un financement adéquat pour garantir l'efficacité

Un financement plus solide et plus durable est nécessaire afin d'avoir une incidence durable sur la pauvreté des enfants et de briser la spirale de la pauvreté. Des investissements essentiels ont déjà été mobilisés, mais certains d'entre eux ne soutiennent que des projets à court terme et ne ciblent pas de manière adéquate les personnes qui en ont le plus besoin. Des lacunes en matière de financement **subsistent**. Il est essentiel de combler ces lacunes en mobilisant les budgets nationaux et régionaux/locaux, les financements de l'UE et toutes les autres ressources disponibles.

Depuis l'adoption de la garantie, le financement de l'UE a joué un rôle central dans sa mise en

²⁶ [«Special panel on child safety online»](#).

²⁷ [Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions intitulée «ProtectEU: un programme pour prévenir et combattre le terrorisme» \[COM\(2026\) 101 final\]](#).

œuvre. Au titre de l'actuel cadre financier pluriannuel 2021-2027, au moins 9,6 milliards d'EUR provenant du Fonds social européen plus ont été alloués à la lutte contre la pauvreté des enfants. À la fin de 2024, la facilité pour la reprise et la résilience avait permis aux États membres d'accroître les investissements dans l'éducation et la garde d'enfants, au bénéfice de 2,7 millions d'élèves²⁸. Le Fonds européen de développement régional a contribué à remédier aux pénuries d'infrastructures critiques, telles que les structures de garde d'enfants et les structures scolaires, les cantines scolaires et le logement, qui sont essentielles à la réalisation des objectifs de la garantie. Erasmus+ a encouragé les possibilités de mobilité pour les enfants défavorisés, tout en favorisant l'inclusion par le sport et la culture. En outre, le soutien de l'instrument d'appui technique²⁹ a contribué à la conception de réformes dans 13 pays. Par exemple, un projet plurinational a renforcé la capacité des autorités portugaises, italiennes et espagnoles à mettre en œuvre des politiques d'éducation inclusives axées sur la réduction des disparités régionales. Plus généralement, le financement de l'UE a permis aux États membres et aux autorités locales de tester des approches innovantes, de soutenir des initiatives pilotes et d'étendre les mesures efficaces qui profitent aux enfants dans le besoin. La Commission encouragera également à tirer pleinement parti des investissements programmés au titre de la **facilité pour la reprise et la résilience**.

Pour l'avenir, la Commission est déterminée à faire en sorte que le financement de l'UE continue de soutenir la garantie. Dans leur proposition de cadre financier pluriannuel 2028-2034, les États membres sont invités à se concentrer sur quatre objectifs sociaux clés dans leurs plans de partenariat national et régional³⁰. L'un d'entre eux consiste à lutter contre la pauvreté des enfants et à mettre en œuvre la garantie européenne pour l'enfance, qui devrait être soutenue par des actions ciblées et des réformes structurelles, en particulier dans les États membres où le taux de pauvreté des enfants est élevé. Cela donne aux autorités nationales et régionales une possibilité d'investissement soutenue pour renforcer leurs efforts.

Pour guider ce processus, la Commission présentera un **recueil de bonnes pratiques visant à aider les autorités nationales, régionales et locales à intensifier les réformes et les investissements**. En outre, la Commission s'appuiera sur le Semestre européen pour recenser les lacunes et, le cas échéant, présenter des recommandations visant à mieux intégrer la lutte contre la pauvreté des enfants dans la coordination des politiques économiques et sociales des États membres.

D'autres types d'investissements seront également mobilisés. Dans le cadre de la stratégie européenne de lutte contre la pauvreté, la Commission intensifie sa coopération avec les **institutions financières internationales** telles que la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB). La Commission continuera de dialoguer avec le groupe BEI sur le soutien aux investissements reflétant le champ d'application de la stratégie européenne de lutte contre la pauvreté ainsi que de la garantie européenne pour l'enfance. Sur la base de son portefeuille actuel, la CEB peut mobiliser environ 1 milliard d'EUR de financement par an pour soutenir la mise en œuvre de la garantie, dans le cadre de son enveloppe globale d'investissements sociaux de 4 milliards d'EUR. Un prochain **cadre de coopération avec la CEB** sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale mettra fortement l'accent sur les enfants en situation de vulnérabilité, notamment au moyen d'investissements dans des solutions en matière d'éducation et de logement. Afin de soutenir davantage la garantie européenne pour l'enfance et la garantie pour la jeunesse, la Commission coopérera avec le **secteur privé** par l'intermédiaire de la coalition contre la pauvreté, en réunissant des entreprises socialement responsables et des organisations philanthropiques.

²⁸ [Rapports sur les résultats en matière de performance du CFP — Tableaux de données sur la performance](#) (en anglais uniquement).

²⁹ [«Technical Support Instrument»](#).

³⁰ [Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le Fonds européen pour la cohésion économique, sociale et territoriale, l'agriculture et les zones rurales, la pêche et les affaires maritimes ainsi que la prospérité et la sécurité pour la période 2028-2034 et modifiant le règlement \(UE\) 2023/955 ainsi que le règlement \(UE, Euratom\) 2024/2509 \[COM\(2025\) 565 final\]](#) (en anglais uniquement).

Renforcer les cadres de gouvernance nationaux

La garantie européenne pour l'enfance a déjà établi un cadre de gouvernance solide, avec des plans d'action nationaux et des coordinateurs nationaux dans tous les États membres. Une valeur ajoutée essentielle de ces plans réside dans la traduction de la garantie en actions concrètes pour les enfants dans le besoin. Toutefois, compte tenu de l'incidence toujours élevée de la pauvreté des enfants et des menaces croissantes qui pèsent sur leur bien-être, **les États membres devraient revoir leurs plans et se montrer plus ambitieux** pour protéger les enfants contre la pauvreté et mieux les protéger contre les risques pour leur sécurité, conformément à la présente communication. S'appuyant sur les **principes pour des politiques efficaces de lutte contre la pauvreté** présentés en même temps que la stratégie européenne de lutte contre la pauvreté³¹, les plans révisés devraient inclure des objectifs clairs et assortis d'échéances et un financement spécifique, en mettant davantage l'accent sur toutes les catégories d'enfants dans le besoin, ainsi que renforcer la sensibilisation et améliorer l'utilisation des services.

Outre la mise en œuvre de la garantie, **les coordinateurs nationaux de la garantie pour l'enfance devraient également jouer un rôle central pour relever les défis plus larges de la pauvreté et de la sécurité des enfants de manière intégrée.** Cela nécessite une coopération plus étroite entre les ministères et les agences gouvernementales, ainsi qu'une collaboration renforcée avec les coordinateurs de la garantie pour la jeunesse et les coordinateurs de la lutte contre la pauvreté³². Certains États membres ont pris des mesures en ce sens, par exemple en mettant en place le coordinateur national de la garantie pour l'enfance au sein du cabinet du Premier ministre ou en créant des structures interministérielles. Afin de soutenir davantage ces efforts, la Commission lancera un **appel à projets au titre du FSE+ pour renforcer les cadres de gouvernance nationaux** et les réponses stratégiques intégrées.

Les régions et les municipalités sont souvent directement responsables de la fourniture de services sur le terrain, tandis que les acteurs de la société civile et de l'économie sociale jouent un rôle crucial pour atteindre les enfants vulnérables et combler les lacunes en matière de fourniture de prestations. Leur participation a déjà été encouragée par certains États membres, par exemple par la mise en place d'unités locales de la garantie pour l'enfance au niveau municipal. Les États membres devraient renforcer la participation des autorités et des organisations de la société civile locales au moyen de structures locales spécifiques, en tirant pleinement parti du soutien disponible de l'UE³³. La Commission et le **Comité européen des régions** concluront un **plan d'action conjoint en 2026** et collaboreront au lancement d'un «**prix européen de l'inclusion sociale**» pour les villes et les municipalités. La première édition du prix sera axée sur l'autonomisation des enfants et des jeunes issus de zones défavorisées. En outre, d'ici la fin de 2026, la Commission et le **Comité économique et social européen** concluront un accord de coopération, en s'appuyant sur le cadre existant pour le soutien consultatif d'experts et en partageant les bonnes pratiques pour lutter contre la pauvreté, y compris la pauvreté des enfants.

Il est également important de renforcer la participation des enfants eux-mêmes afin que leur voix soit entendue. La plupart des États membres ont associé les enfants à la mise en œuvre de la garantie

³¹ Document de travail des services de la Commission intitulé «Principles for effective anti-poverty policies — Supporting national, regional and local authorities in their fight against child poverty» [SWD(2026) 771].

³² Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions sur la stratégie européenne de lutte contre la pauvreté [COM(2026) 538 final] (en anglais uniquement).

³³ Les programmes, initiatives et plateformes de l'UE, tels qu'URBACT, l'initiative urbaine européenne, le pacte rural et la future plateforme des villes de l'UE, peuvent aider les régions et les municipalités à mettre en œuvre la garantie et à lutter contre la pauvreté des enfants à l'échelle locale grâce à une assistance technique et à l'apprentissage mutuel. La coopération intergouvernementale sur les questions urbaines est également en place dans le cadre du programme urbain de l'UE et de ses partenariats thématiques qui pourraient soutenir les actions locales.

et devraient renforcer encore le dialogue avec les enfants et les jeunes adultes, conformément aux conclusions du Conseil de 2026 intitulées «Investir dans l'enfance». À l'échelle de l'UE, la Commission a mené une consultation auprès de 41 700 enfants dans le cadre de la plateforme européenne de participation des enfants afin d'éclairer la préparation de la présente communication et intégrera davantage le dialogue avec les enfants sur la garantie et la lutte contre la pauvreté des enfants dans les activités de cette plateforme.

Au niveau de l'UE, la Commission renforcera également ses partenariats avec d'autres institutions de l'UE et les parties prenantes. Elle collaborera activement avec le Parlement européen (en particulier son groupe de travail sur la garantie européenne pour l'enfance et l'intergroupe «Lutte contre la pauvreté», qui constitue un forum politique efficace pour lutter contre la pauvreté des enfants). Le comité de la protection sociale devrait veiller à ce que la lutte contre la pauvreté et l'exclusion des enfants soit davantage prise en considération dans les politiques des États membres. La Commission renforcera également la coopération avec les organisations internationales (telles que l'Unicef, qui a activement contribué au déploiement de la garantie dans l'UE et au-delà) et continuera d'associer les organisations de la société civile à la mise en œuvre de la garantie renforcée.

Des systèmes de suivi solides sont essentiels pour suivre les progrès accomplis, recenser les lacunes et adapter les politiques en conséquence. À l'échelle de l'UE, le comité de la protection sociale a établi un cadre commun³⁴ pour suivre la mise en œuvre de la garantie européenne pour l'enfance, en s'engageant à relever en permanence les défis émergents et à améliorer la mesure des résultats. Il devrait être régulièrement révisé et mis à jour. La surveillance au niveau de l'UE devrait être complétée par un suivi complet à l'échelle nationale, régionale et locale. Les États membres devraient renforcer leurs cadres de suivi lors de la révision de leurs plans d'action nationaux, en fournissant une base pour la poursuite des travaux conjoints au sein du comité de la protection sociale.

La garantie pour l'enfance au-delà de l'UE

La garantie européenne pour l'enfance est en cours de déploiement dans les pays candidats et les pays candidats potentiels, qui ont tous désigné des points de contact nationaux et préparent leurs plans d'action nationaux. La Commission soutient ces efforts au moyen d'un financement fourni à l'Unicef pour aider à l'élaboration et à la mise en œuvre de ces plans. Le budget de l'UE soutient également des projets spécifiques, tels que le déploiement du programme de réforme «Better care» en Ukraine, visant à améliorer les normes des systèmes de protection de l'enfance et de soins alternatifs. Au-delà du financement, la Commission intensifiera la coopération avec les coordinateurs nationaux de la garantie pour l'enfance afin de renforcer encore l'apprentissage mutuel et de favoriser une collaboration plus étroite, en étendant également cet engagement aux pays candidats et aux pays candidats potentiels. La garantie a également été présentée à l'échelle mondiale comme un outil prometteur pour briser le cercle vicieux de l'inégalité et promouvoir l'égalité des chances pour les enfants défavorisés.

CONCLUSION

La promesse d'une Europe plus juste et plus inclusive où chaque enfant grandit à l'abri des contraintes de la pauvreté doit devenir une réalité. En agissant maintenant avec détermination et solidarité, nous pouvons accélérer les progrès vers l'objectif de 2030 consistant à sortir au moins 5 millions d'enfants de la pauvreté et contribuer à éradiquer la pauvreté d'ici à 2050.

La Commission est fermement déterminée à atteindre ces objectifs et à briser le cercle vicieux de l'inégalité. Il s'agit à la fois d'un impératif moral et d'un investissement dans l'avenir de l'Europe. Près d'un enfant sur quatre étant exposé au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, une action audacieuse et collective est nécessaire de toute urgence pour protéger les familles vulnérables, renforcer la garantie européenne pour l'enfance et veiller à ce que chaque enfant puisse grandir dans un environnement sûr.

³⁴ [Cadre de suivi de la garantie européenne pour l'enfance](#) (en anglais uniquement).

Toutes les institutions de l'UE, les États membres, les autorités locales, la société civile et les partenaires privés ont un rôle à jouer et devraient unir leurs forces, renforcer les solutions éprouvées, combler les lacunes en matière de mise en œuvre et mobiliser des financements durables pour briser le cercle vicieux de l'inégalité.

Annexe: liste des nouvelles initiatives incluses dans la présente communication intitulée «Briser le cercle vicieux de la pauvreté des enfants — Renforcer la garantie européenne pour l'enfance»

Initiative	Date
1. PRÉVENIR ET RÉDUIRE LA PAUVRETÉ DES FAMILLES	
Lancement de la première phase de consultation des partenaires sociaux européens afin de recueillir leur avis sur l'orientation possible d'une action de l'UE visant à soutenir l'activation des personnes exclues du marché du travail et l'égalité entre les femmes et les hommes en ce qui concerne les perspectives sur le marché du travail, y compris par la mise à disposition de structures de garde d'enfants.	2026
Recommandation de la Commission relative à l'amélioration de l'efficacité des systèmes de prestations liées aux enfants	2027
2. RENFORCER L'INCIDENCE DE LA GARANTIE EUROPÉENNE POUR L'ENFANCE	
Appel Horizon en faveur de solutions innovantes dans le domaine de l'EAPE	2026
Programme d'études et lignes directrices pédagogiques	2026
Appel au titre du FSE+ pour des projets utilisant la culture et le sport comme outils d'inclusion sociale	2027
Boîte à outils avec l'Unicef pour la promotion de la santé et du bien-être mental des enfants et des adolescents	2027
Élaboration de programmes de mentorat dans le cadre du programme pour les enseignants	2026
Orientations en faveur de l'inclusion sociale des enfants roms	2027
Projet pilote de carte de garantie européenne pour l'enfance	2027
Boîte à outils sur les parcours menant à l'âge adulte pour les enfants dans le besoin (établissant un lien entre la garantie européenne pour l'enfance et la garantie pour la jeunesse)	2027
3. RENFORCER LE FINANCEMENT ET LA GOUVERNANCE	
Un financement adéquat pour garantir l'efficacité	
Aider la coalition contre la pauvreté à mobiliser les investissements d'acteurs privés et philanthropiques en faveur des enfants exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale	Lancement en 2026
Recueil de bonnes pratiques pour soutenir les investissements des autorités nationales et locales dans l'enfance	2027
Renforcer les cadres de gouvernance nationaux	
Appel au titre du FSE+ en faveur du renforcement des cadres de gouvernance nationaux de la garantie européenne pour l'enfance et du soutien à l'accès au marché du travail pour les Roms appartenant à la catégorie NEET	2026
Conclusion d'un accord de coopération avec le Comité économique et social européen et d'un plan d'action conjoint avec le Comité européen des régions sur des actions de soutien à la lutte contre la pauvreté des enfants	2026
Première édition du prix européen de l'inclusion sociale consacré aux enfants et aux jeunes issus de zones défavorisées	Lancement en 2027